

Contrat d'objectifs

Entre

L'Académie de Rouen, représentée par Mme Claudine Schmidt-Lainé , Recteur d'Académie, Chancelier de l'université

Et

Le COLLEGE JACQUES BREL représenté par monsieur Pascal Riette , principal

Cadre

L'article L421-4 du code de l'éducation définit le cadre d'élaboration du contrat d'objectifs.

« **Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'établissement.**

A ce titre il exerce notamment les attributions suivantes :

1° Il fixe, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des objectifs définis par les autorités compétentes de l'Etat, les principes de mise en oeuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les établissements et, en particulier, les règles d'organisation de l'établissement ;

2° Il établit chaque année un rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement, les résultats obtenus et les objectifs à atteindre ; (...)

4° Il se prononce sur le contrat d'objectifs conclu entre l'établissement et l'autorité académique, après en avoir informé la collectivité territoriale de rattachement »

En outre l'article R421-4 précise :

« **Le contrat d'objectifs conclu avec l'autorité académique définit les objectifs à atteindre par l'établissement pour satisfaire aux orientations nationales et académiques et mentionne les Indicateurs qui permettront d'apprécier la réalisation de ces objectifs »**

Article 1 :

En référence au Projet Académique et aux orientations du projet d'établissement, les responsables de l'établissement s'engagent sur une période de 3 ans à la réalisation prioritaire des objectifs suivants, en mobilisant les ressources humaines, les délégations financières et les capacités de formation octroyées.

Objectif 1 : Axe 1 : Repérer, dès le CM2, le profil des élèves et mettre en place des actions, sur les 4 années de collège, visant à faire progresser les élèves en difficulté tout en valorisant l'excellence.

Indicateurs		Actions								
Dénomination	Performance observée et attendue									
Taux de réussite global DNB	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2011</th> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>Cible 2018</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>84,1</td> <td>78,3</td> <td>83,2</td> <td>Se rapprocher de la moyenne académique</td> </tr> </tbody> </table>	2011	2012	2013	Cible 2018	84,1	78,3	83,2	Se rapprocher de la moyenne académique	<p>N° 1 : Repérer les élèves en difficulté, dès le CM2, en s'appuyant sur le conseil Ecole/Collège, à partir des résultats scolaires, des difficultés d'ordre éducatif (absences fréquentes, travail non fait, suivi parental insuffisant, problèmes de comportement), de santé (élèves dys....) en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettant en place des PPRE qui s'appuient sur les compétences du socle pour les faire progresser en y intégrant les coups de pouce, aide aux devoirs, tutorats, fiche de suivi, - mettant en place des dispositifs alternatifs tel que les PIDEM en 4ème pour travailler sur l'orientation et les PIA en 3ème pour leur permettre d'obtenir un diplôme (CFG ou DNB série professionnelle). <p>N° 2 : Permettre à tous les élèves de progresser en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'appuyant sur le dispositif Lire Comprendre Ecrire en 6ème pour faire progresser tous les élèves sur la maîtrise de la langue - s'appuyant sur les projets inscrits dans le cadre des IDD pour développer les compétences transversales du socle - préparant les élèves aux épreuves du DNB (oraux HIDA, deux DNB blancs en 3ème) - créant un café parents dans le cadre de la liaison Cm2/6ème <p>N° 3 : Développer l'ambition pour tous les élèves en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développant les projets interdisciplinaires pour donner du sens à leur scolarité - poursuivant les activités annexes dans le cadre du FSE et le l'AS
2011	2012	2013	Cible 2018							
84,1	78,3	83,2	Se rapprocher de la moyenne académique							
Ecart entre taux de réussite au DNB et taux de réussite des PCS défavorisées	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2011</th> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>Cible 2018</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>+13,2</td> <td>+10,5</td> <td>+5,8</td> <td>+3</td> </tr> </tbody> </table>	2011	2012	2013	Cible 2018	+13,2	+10,5	+5,8	+3	
2011	2012	2013	Cible 2018							
+13,2	+10,5	+5,8	+3							
Pourcentage d'élèves en retard d'un an et plus à l'entrée en 6ème (% d'élèves en retard)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2011</th> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>Cible 2018</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>10,6</td> <td>10,7</td> <td>13,5</td> <td>10</td> </tr> </tbody> </table>	2011	2012	2013	Cible 2018	10,6	10,7	13,5	10	
2011	2012	2013	Cible 2018							
10,6	10,7	13,5	10							
Pourcentage d'élèves n'ayant pas le palier 2 de validé à la fin de la 6ème	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>Cible 2018</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>	2012	2013	2014	Cible 2018				0	
2012	2013	2014	Cible 2018							
			0							

Objectif 2 : Axe 2 : Développer les pratiques numériques à des fins pédagogiques et éducatifs et accompagner les usagers dans l'accès au numérique et à son utilisation					
Indicateurs				Actions	
Dénomination	Performance observée et attendue				
Taux d'accès des parents à l'ENT via Pronote	2012	2013	2014	Cible 2018	<p>N°1 : Faciliter l'accès aux informations du collège en optimisant l'utilisation de l'ENT et en réfléchissant à l'opportunité de créer un site internet accessible à tous les acteurs de la communauté éducative</p> <p>N° 2 : Former et informer les utilisateurs à l'usage des outils numérique (réunion avec les parents, questionnaire sur l'accès à Internet par les familles, formation des enseignants dans le cadre du BEF) en s'appuyant sur le conseil des TUICE</p> <p>N° 3 : Renforcer l'usage des TUICE par les enseignants en leur proposant des formations adaptées soit dans le cadre du PAF, soit par des formations sur site, soit par des formations en interne.</p>
			45	75	
Nombre de formation proposé aux enseignants sur l'usage des TUICE	2012	2013	2014	Cible 2018	
	0	0	0	2 par an	

Objectif 3 : Axe 3 : Renforcer les actions visant à favoriser le passage en 2nd et à développer l'ouverture culturelle					
Indicateurs				Actions	
Dénomination	Performance observée et attendue				
Taux d'accès de la 3ème vers la 2nde GT (Taux d'accès brut)	2011	2012	2013	Cible 2018	<p>N° 1 : Poursuivre les actions liées à l'orientation post 3ème dans le cadre de la liaison Collège/Lycée en</p> <ul style="list-style-type: none"> - formant les professeurs principaux de 3ème en lien avec les actions du BEF - proposant des mini stages en LP - organisant une semaine de l'orientation avec visite des lycées, accueil des proviseurs pour information des familles et accueil des anciens élèves - informant sur les portes ouvertes - en accueillant les parents dans le cadre des entretiens individualisés en lien avec la Copsy <p>N° 2 : Poursuivre les actions liées à l'ouverture culturelle, la santé et la citoyenneté en s'appuyant sur le CESC et en</p> <ul style="list-style-type: none"> - organisant une semaine santé avec accueil de différents partenaires - organisant une semaine citoyenneté avec accueil de différents partenaires - organisant différentes sorties culturelles (séjours linguistiques, sorties théâtre, brigade poésie, concours, collège au cinéma etc)
	59	51	52	se rapprocher de la moyenne académique	
Nombre de partenaires	2012	2013	2014	Cible 2018	
			4	6	

Article 2 :

Les autorités académiques accompagnent la réalisation de ces objectifs qui devront être mis en oeuvre en premier lieu dans le cadre de la dotation globale attribuée. Les moyens horaires, les ressources humaines, financières et de formation seront mobilisés en ce sens.

Le projet d'établissement sera annexé au présent contrat.

Article 3 :

Tout au long des 3 années de mise en oeuvre, l'efficacité de l'ensemble du dispositif, les résultats obtenus au regard des objectifs retenus, la pertinence des actions identifiées feront l'objet d'une évaluation annuelle et d'un examen en conseil pédagogique.

La proposition de révision des actions et des objectifs retenus sera soumise au conseil d'administration de l'établissement avec transmission aux autorités académiques.

Dans tous les cas, un bilan annuel des actions menées sera réalisé au regard des indicateurs retenus. Il sera présenté lors du premier conseil d'administration de l'année scolaire et transmis aux autorités académiques.

Article 4 :

Le présent contrat, voté en conseil d'administration, est validé par l'autorité académique après sa transmission. Il est conclu pour une durée de 3 ans. Il prend effet à compter du 1er septembre 2015 jusqu'au 31 août 2018.

Le cas échéant, il pourra faire l'objet d'un avenant.

Fait à Rouen, le

Le Recteur de l'Académie de Rouen

Claudine Schmidt-Lainé

Le Chef d'Etablissement

Pascal Riette